

DEPARTEMENT du GERS

ARRONDISSEMENT D'AUCH

COMMUNE DE VIC FEZENSAC

Canton de VIC-FEZENSAC

N° 2026/D33

DECISION DU MAIRE

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Le Maire de VIC FEZENSAC

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal du 26 mars 2026 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision du maire n°2026-D26 du 5 mars 2026 relative à l'attribution du lot n°1 **Démolitions, gros œuvre, carrelage, faïence** travaux de rénovation du bâtiment 4 classes et de salles à l'étage du bâtiment principal de l'école élémentaire Marc Castex de Vic-Fezensac, avec SARL CARO sise 8 rue de la Brèche 32190 Vic-Fezensac pour un montant de 28 933,20€ TTC.

CONSIDERANT la nécessité d'introduire les modifications suivantes par le présent avenant pour des travaux de modification d'ouverture accès porte arrière d'un montant de 1584€ TTC.

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°1 avec la SARLCARO concernant lot n°1 **Démolitions, gros œuvre, carrelage, faïence** travaux de rénovation du bâtiment 4 classes et de salles à l'étage du bâtiment principal de l'école élémentaire Marc Castex de Vic-Fezensac portant le montant du lot °1 de 28 933,20€ TTC à 30 517,20€ TTC.

Article 2 : Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

Article 3 : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A VIC-FEZENSAC,

Le 16 Juin 2026,

En préfecture : 25/06/2026

Publié le : 25/06/2026

Madame le Maire

Barbara NETO

